

laient en quelque sorte greffer la leur, comme sur un tronc vigoureux, afin d'en tirer une sève abondante et de participer ainsi à sa vitalité. Aussi, la réponse favorable ne se fit-elle pas attendre.

Mais alors, pourquoi avoir différé près de dix-huit mois avant d'en faire la demande? La confrérie, tout comme le monde religieux de Québec, se serait-elle ressentie, elle aussi, du contre-coup fâcheux causé à cette époque par un changement subit dans l'administration des affaires religieuses? Tout porte à le croire.

Un mois et demi après son arrivée, en 1657, M. de Queylus, muni des lettres de grand vicaire de l'archevêque de Rouen dont l'autorité était alors universellement reconnue en Canada, « prit la charge de la cure » (1), le P. Poncet partit pour la France, les Jésuites s'abritèrent dans leur collège, et les affaires ecclésiastiques prirent aussi une toute autre direction.

Parfois malade, toujours absorbé par la multiplicité et la variété des devoirs de sa charge, le nouveau curé ne paraît pas s'être occupé à un même degré de toutes les œuvres de son prédécesseur; c'est du moins ce qui ressort de l'inspection des registres. Celui de la confrérie du Scapulaire, par exemple, ne porte aucune entrée durant toute son administration, c'est-à-dire, depuis le 12 septembre 1657 jusqu'au 21 août de l'année suivante. Peut-être trouvait-il une compensation suffisante dans l'institution, à la paroisse, du « salut du S. Sacrement » tous les jeudis de l'année, et les samedis de l'avent en l'honneur de N.-Dame » (2). Quoiqu'il en soit, les circonstances ne paraissent pas avoir été favorables aux menuisiers, et ceux-ci attendirent la réinstallation des Jésuites dans la cure de Québec pour reprendre le cours interrompu de leurs négociations.

P. GIRARD, C. SS. R.

---

(1) Journal des Jésuites, p. 220.

(2) Ibidem, p. 227.